

L'Hôtel.Com et la baisse de la TVA....

Au 1^{er} Juillet 2009, la TVA sur la restauration passe de 19,6 % à 5,5%. Sont donc concernés les plats, les formules et les menus (hors boissons alcoolisées) et les boissons servies au bar ou au restaurant non alcoolisées.

Concrètement, cette baisse de la TVA doit être répartie équitablement entre

- le client (par une baisse de certains tarifs),

- le personnel

- les investissements.

Pour ce qui nous concerne ici, **l'équipe** va être renforcée dès les premiers jours de juillet par un apprenti en cuisine et un contrat de qualification en salle sera converti en septembre en un CDI.

De plus, des négociations salariales nationales auront lieu avant la fin de l'année (les pistes envisagées sont une mutuelle, un 13^{ème} mois et une revalorisation de la grille salariale).

Pour la partie **investissements**, afin de continuer notre rénovation déjà bien avancée depuis 5 ans, nous avons déposé en mairie au mois de mai un permis de construire pour faciliter l'accès de notre restaurant aux personnes à mobilité réduite (porte d'entrée avec rampe d'accès, création de nouveaux WC pour personnes à mobilité réduite ainsi qu'un petit parking privatif) ; et de l'hôtel pour la construction de 2 chambres adaptées en rez-de-chaussée ainsi qu'un programme de remplacement de literie et d'écrans TV nouvelle génération.

Enfin la baisse des tarifs :

Le plat du jour passe de 8 € à 7 €

Le faux-filet passe de 8 € à 7 €

La formule « Midi » de 11 € à 9,70 €

Les grandes salades de 7,50 € à 7,10 €

La formule « autour d'un plat » de 13,50 € à 13 €

La formule « gourmande » de 17,50 € à 17 €

Le café passe de 1,10 € à 1 €

L'eau minérale de 3,50 € à 3,10 €

L'orangina de 2,10 € à 1,95 €

Le Diabolo de 1,60 € à 1,40 €

Pour les formules du midi en semaine nous répercutons intégralement la baisse de la TVA.

soit - 11,80 %

Le « Menu Ouvrier » - boissons comprises sera imposé à 5,50 % pour 80 % du prix de vente et à **19,60 % pour les 20 %** restant (=vin compris).

Une carte de fidélité est donc mise en place à partir du 1^{er} juillet = 1 repas offerts pour 15 repas payant... **(soit une baisse de 6,25 %)**